

Questions orales

● (1417)

Le ministre pourrait-il nous dire si lui ou ses collaborateurs ont rejeté l'offre d'au moins une autre province qui avait proposé de substituer à la proposition fédérale l'affectation d'un point d'impôt prélevé sur ses taxes de vente pour financer des programmes de création d'emploi? Si le gouvernement a refusé cette contre-proposition d'une autre province, son refus tient-il toujours devant le projet de loi que le ministre a présenté et le gouvernement permettra-t-il des variantes à la proposition fiscale qu'il a faite aux autres provinces?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les provinces ont fait une proposition au cours des discussions et certaines voulaient utiliser cette réduction des taxes de vente de bien des façons. Je crois qu'on a fait une suggestion en ce sens. J'ai soumis cette proposition à mes collègues pour voir ce qu'on pourrait faire et pour la rendre aussi souple que possible. Évidemment, nous n'avons pas accepté que cet argent puisse être appliqué à autre chose que les taxes de vente.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je tiens à clarifier les choses. Le gouvernement veut faire une exception dans le cas du Québec, mais il refuse d'en faire autant pour les autres provinces. C'est ce que le ministre vient de dire, si je m'abuse.

Je veux montrer ce que cette proposition représente en argent sonnante. Il saute aux yeux que le gouvernement propose de faire un cadeau aux riches. Il propose de verser \$85 à des Québécois comme le premier ministre, le sénateur Giguère, Bud Drury, mais il refuse d'en faire autant pour les 2.2 millions de Québécois qui sont actuellement en âge de travailler et qui n'ont pas payé d'impôt fédéral l'année dernière dans la province de Québec.

Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi il refuse d'aider les Québécois à faible revenu qui auraient profité d'une réduction des taxes de vente sur les produits qu'ils paient, comme les riches, mais dont ils ont davantage besoin?

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pense que le député ne comprends pas très bien ce que nous avons fait.

Une voix: Personne ne le comprend.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ce que nous avons fait en Ontario et dans toutes les provinces—comme on peut le vérifier dans l'exposé budgétaire—c'est de réduire l'impôt sur le revenu des contribuables de toutes les provinces, sauf le Québec, de \$100. Toutes les provinces signataires de l'accord ont haussé leur propre impôt sur le revenu de \$100, et elles ont décidé de faire servir le produit de cette hausse à réduire la taxe de vente.

Le gouvernement du Québec n'a pas accepté de procéder à une réduction générale de la taxe de vente, de sorte que nous avons décidé de remplir autant que possible notre engagement et de lui remettre les 40 millions de dollars qui s'appliquent aux articles sur lesquels il a réduit la taxe de vente. Si le gouvernement du Québec et le chef de l'opposition étaient honnêtes, ils seraient d'accord avec moi lorsque je dis au Québec qu'il pourrait réduire la taxe de vente pour tous sur

[M. Clark.]

tous les articles, de façon que les pauvres puissent toucher l'argent.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Par dessus le marché, vu la façon dont le Québec a aboli sa taxe de vente et puisque nous parlons des riches, je dirai que l'homme riche qui achète un manteau de fourrure de \$10,000 à sa femme dans un magasin du Québec obtient aujourd'hui une réduction de taxe de \$800. Un autre homme riche qui achète dans un magasin de Montréal pour \$10,000 de meubles en provenance de France du genre de la Roche-Bobois obtient une remise de \$800. La meilleure façon de procéder afin que tout le monde puisse en profiter aurait été pour le Québec d'agir sensément comme les autres provinces et d'accorder à tout le monde une réduction générale de la taxe de vente.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances devrait cesser de s'inquiéter du prix d'achat des manteaux de fourrure et nous dire pourquoi son gouvernement propose une mesure qui porte manifestement aux pauvres un coup très dur et ce de deux façons: d'une part, en ne tenant pas compte des quelque 2.2 millions de Québécois qui auraient pu tirer profit des réductions fiscales proposées par le gouvernement du Québec et, d'autre part, en prévoyant un arrangement fondé sur la mobilité d'échelle.

Nous estimons qu'à la fin de l'année fiscale 1977, quelque 150,000 Québécois ont payé moins de \$85 en impôts sur le revenu. Par conséquent, en vertu de cet arrangement, ils recevront moins de \$85, c'est-à-dire qu'ils bénéficieront moins de cette proposition que les riches. S'il voulait prendre des mesures extrêmes, pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas présenté une mesure plus équitable que celle-ci, qui consiste à donner plus aux riches et moins aux pauvres?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je devrai ré-expliquer à l'honorable député ce que nous faisons en fait dans notre budget. C'est que nous avons réduit l'impôt sur le revenu dans toutes les provinces d'une façon équitable, c'est-à-dire que nous avons réduit de \$100 l'impôt sur le revenu des gens de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique ou des Maritimes; en contrepartie, les gouvernements provinciaux ont augmenté leur impôt sur le revenu, et comme nous faisons la perception des impôts pour les deux niveaux de gouvernements, nous avons offert au Québec de la même façon \$85. Si M. Parizeau veut bien augmenter son impôt sur le revenu ou d'autres impôts, il peut le faire, sauf que nous ne percevons pas les impôts du gouvernement provincial, et c'est pourquoi nous avons fait la réduction directement aux individus. Et nous l'avons fait de telle façon que nous avons évacué un champ de taxation que le gouvernement du Québec peut remplir s'il le veut bien. Mais le gouvernement du Québec ne peut pas retirer les avantages des deux côtés, c'est-à-dire qu'il ne peut pas augmenter ses impôts et recevoir un avantage que les autres provinces n'ont pas reçu, c'est-à-dire que les autres provinces ont été obligées d'augmenter leur impôt sur le revenu, et M. Parizeau peut faire la même chose. Nous avons tout simplement évacué un champ de taxation.